



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Contrats des Syndics**

Paris, le 27 octobre 2009

Par son président Jean Perrin, l'UNPI a pris acte des déclarations de M. Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé du commerce et de la consommation, selon lesquelles un arrêté serait prochainement pris pour encadrer les contrats des syndics de copropriété.

L'UNPI soutient toute mesure de nature à améliorer la transparence et la lisibilité des contrats de syndics, et à faciliter la concurrence entre les cabinets de syndics.

L'UNPI a participé aux travaux ayant abouti à l'avis du Conseil National de la Consommation du 27 septembre 2007, concernant les prestations devant figurer dans le forfait pour gestion courante, et s'était réjoui de la signature de cet accord entre les professionnels et les consommateurs.

Si les pouvoirs publics constatent aujourd'hui que cet avis n'est pas correctement appliqué, il faut passer à l'étape suivante, et nous soutenons l'initiative du Gouvernement en ce sens.

L'UNPI demande aux pouvoirs publics d'être vigilants pour que la nouvelle réglementation n'entraîne en aucun cas un renchérissement du coût des honoraires des syndics, insupportable pour les copropriétaires aujourd'hui.

Contact presse :

Anne Pronier

Tél. : 01 44 11 32 54

[info@unpi.org](mailto:info@unpi.org)